raffinerie de sucre. Mais, sachez-le bien, vous tuez la cause de l'indépendance canadienne ; vous portez un coup fatal à la cause de la réciprocité illimitée entre le Canada et votre pays. Vous ne serez plus à nos yeux le peuple modèle, le peuple juste, le peuple loyal et vraiment démocrate pour lequel nous nous faisions une joie de vous faire passer."

PROCES SCANDALEUX

Sans vouloir préjuger en rien l'action des tribunaux, nous croyons pouvoir dire que le procès que vient d'intenter à son mari une malheureuse dont le nom a été mêlé, l'été dernier, à un horrible scandale, impressionnera d'une manière fâcheuse la population.

Au premier abord, on ne voit pas bien quel objet se proposent les avocats de cette dame ; car il est assurément trop tard à présent pour parler comme si l'on sortait d'un lourd sommeil qui aurait duré sept mois, et pour dire avec un étonnement plus ou moins sincère : "Pourquoi ce tapage? De quoi s'agit-il? De ces lettres? Eh! elles ne sont pas authentiques!"

C'est là un langage qu'on aurait pu tenir au mois de septembre dernier ! mais qui ferait hausser les épaules aujourd'hui.

***

Aussi, comme en cherchant bien, on ne parvient pas à découvrir le but que veut atteindre la partie plaignante, est-on allé jusqu'à supposer qu'elle exigera la présentation à la cour du paquet des fameuses lettres, et qu'on s'arrangera ensuite pour les faire disparaître. Tel serait, disent les faiseurs de potins, le but qu'on se proposerait.

C'est là une supposition toute gratuite, et qui fait probablement injure aux avocats de cette dame. Ces messieurs ont dû prévoir qu'avant de se dessaisir des lettres, le défendeur les ferait photographier en présence de témoins et d'un notaire. C'est sur de simples photographies de souches de chèques que les ennemis de M. de Lesseps ont basé leurs accusations contre la compagnie du Canal de Panama.

***

Nous croyons, d'ailleurs, qu'on se fait illusion sur l'importance que l'on attacherait en haut lieu à la possession ou à la disparition de ces lettres.

***

L'Eglise n'a jamais enseigné que les membres de son clergé fussent impeccables. Ils sont exposés aux mêmes tentations que nous. Nous devons même supposer, si nous croyons à l'existence du Malin, que le prince des ténèbres s'attache beaucoup plus à égarer l'âme d'un prêtre que celle d'un laïque ordinaire.

***

Un humble esclave noir, plein de piété, qui accompagnait un jour, son maître à la chasse, lui faisait le récit de ses tribulations, des combats terribles qu'il avait à soutenir contre Satan.

—"Ce que tu me dis là, lui fit observer son maître, est un sujet de grand étonnement pour moi. De tous côtés j'entends des dévots qui se plaignent des tentations auxquelles ils sont exposés ; tandis que moi et mes amis, qui ne mettons jamais le pied à l'église, nous ne sommes nullement tentés ; Satan nous laisse parfaitement tranquilles."

Comme il disait ces mots, il vit s'envoler d'une touffe de roseaux une vingtaines de canards sauvages. Le chasseur épaule son arme, vise à la hâte, tire et abat deux volatiles dont l'un tombe mort ; tandis que l'autre, à peine touché à l'aile, se traîne en voletant vers la mare.

—"Vite, vite! s'écrie le chasseur. Va t'emparer de ce canard-là." Le nègre prit sa course et fut assez heureux pour mettre la main sur le blessé. Quant à l'autre volatile, le chasseur avait pris son temps pour aller le ramasser et le mettre dans sa gibecière.

***

Lorsqu'ils se furent remis en marche, le nègre, qui était une espèce de philosophe, dit à son maître : "Avez-vous remarqué la différente conduite que nous avons tenue à l'égard de ces deux canards? Au moment psychologique, nous ne nous sommes nullement occupés de celui qui était mort, parce que nous étions sûrs de lui ; il ne pouvait pas nous échapper. Toute notre attention était tournée vers l'autre, vers le blessé et, si nous ne nous étions pas donné de mouvement, il nous aurait échappé.

"Eh! bien, il y a une aussi grande différence entre votre âme et la mienne. La vôtre est morte à Dieu ; le diable est sûr d'elle ; elle ne peut lui échapper ; vous êtes pour Satan un canard mort, *a dead duck*, et moi, je suis le canard blessé. C'est pourquoi Satan court toujours après moi, pour m'empêcher de me sauver ; tandis qu'il juge inutile de s'occuper de vous."

***

Il est certain, d'après toutes les histoires de saints, que plus une âme est tournée vers Dieu, plus le diable lui livre d'assauts. Parfois,— trop souvent, hélas ! — il finit par pénétrer dans la place et par s'y installer définitivement.

***

Tous les peuples croient à l'existence de gens possédés du démon. C'est là une croyance généralement admise par les protestants aussi bien que par les catholiques, par les juifs comme par les mahométans. Bien des peuples qui n'ont aucune idée de Dieu croient néanmoins en diable. Les évangiles nous racontent comment Jésus exorcisa deux malheureux possédés d'une légion de diables qui, aussitôt sortis du corps de ces deux hommes, allèrent se réfugier chez des pourceaux qui paissaient non loin de là.

***

Y a-t-il une personne d'un jugement impartial qui oserait prétendre que les lettres immondes dont nous parlions tout à l'heure, soient l'œuvre d'un esprit sain? Ne fallait-il pas être possédé du démon de la lubricité pour les écrire, et la jeune malheureuse qui les recevait, qui les lisait sans en être dégoûtée, sans en éprouver des haut-le-corps, qui se plaisait à se vautrer dans cette fange morale, n'était-elle pas, elle-même, en proie à une véritable folie?

Louis XVI et plus tard Napoléon Ier firent enfermer le marquis de Sade en qualité d'aliéné, et il est probable que le malheureux qui a écrit ces lettres eût été envoyé, lui aussi, à l'asile de la Longue-Pointe, s'il s'était présenté à Montréal après la découverte de ses écrits sadesques.

***

Une fois les faits ainsi présentés, que prouvent ces lettres? Plus le dévergondage s'y étalera dans son infamie, et plus elles seront sans portée. On verra là l'œuvre d'un aliéné et il importe fort peu de savoir à quelle classe de la société appartenait ce pauvre "possédé" alors que le démon était allé se loger en son âme.

***

La jurisprudence de tous les pays admet l'irresponsabilité d'une certaine classe de criminels. Un homme chez qui rien ne trahissait les désordres moraux est surpris, un jour, versant du poison dans le verre d'un de ses convives. Cette découverte en amène d'autres et le malheureux est trouvé coupable de plusieurs meurtres. Néanmoins la justice l'acquitte, ayant reconnu chez l'accusé la manie de l'homicide.

Une dame du meilleur monde et qui passe pour être le modèle des vertus les plus aimables, est attrapée le sac à la main, pour ainsi parler, volant une pièce de soierie dans un magasin à la mode. Le mari mis au courant se hâte de payer la valeur de l'objet volé et le silence se fait autour de cet incident. Pourquoi? La pauvre femme est la victime d'une kleptomanie irrésistible et elle est la première à en verser des larmes amères, quand elle n'est plus sous l'influence de sa folie.

L'assassinat et le vol ne sont pas les deux seules classes de crimes que la folie fasse commettre. Les médecins savent quels terribles désordres l'hystérie peut produire chez la femme ; elle peut amener la malade à fouler aux pieds les principes les plus élémentaires de la pudeur et à commettre des actes épouvantables. L'érotomanie peut prendre bien d'autres formes et quand un être humain pousse le dévergondage jusqu'à des proportions excessives, comme dans le cas auquel nous faisons allusion, c'est la religion, c'est la médecine qui doivent le prendre à leur charge et non la justice des hommes.

L'EXCES EN TOUT
EST UN DEFAUT.

La générosité est une chose fort louable et c'est chose méritoire que d'être chevaleresque ; mais les Anglais, qui ne se piquent généralement pas de sentiment, n'y vont point par quatre chemins et ils ne rougissent pas de dire que "Charity begins at home." "Charité bien ordonnée commence par soi-même," dit-on également en langue française ; mais il n'y a pas de peuple qui suive moins ses dictons que le peuple français.

Sous ce rapport, les Français d'Amérique sont bien les cousins des habitants de la vieille Gaule. Chez les uns comme chez les autres, c'est la même générosité à ses propres dépens. On s'ôte le pain de la bouche, s'il nous est permis d'employer cette expression populaire, pour le donner à un étranger, à un être qui se prendrait pour un sot si la fantaisie le prenait jamais de nous imiter.

Ce ne sont pas là des suppositions en l'air. Il y a à peu près autant de Français dans l'Ontario qu'il y a de gens à langue anglaise dans notre province. A-t-on vu les Ontariens donner à un des nôtres un portefeuille dans leur cabinet provincial ? Encouragent-ils les journaux français qui se publient chez eux ? Qu'on le demande à M. Evanturel, qui a essayé de fonder une feuille française dans le comté de Prescott !

Nous nous montrons plus libéraux envers les Anglais de notre province. La GAZETTE, par exemple, est l'objet de mille faveurs de la part du gouvernement de Québec aussi bien que de celui d'Ottawa, pendant que des journaux français, dévoués au parti conservateur et qui livrent le bon combat les jours d'élection, tirent littéralement le diable par la queue.

Statue à de Lorimier.

Nous comprenons l'admiration des Anglais pour l'amiral Nelson d'immortelle mémoire. Bien que cet illustre marin ait détruit deux escadres françaises, l'une à Aboukir en Egypte, et l'autre à Trafalgar, sur les côtes d'Espagne, nous serons assez chevaleresque pour reconnaître que c'était un héros non moins remarquable par son intrépidité que par son génie militaire.

Mais, faisant appel chez les Anglais à un sentiment d'équité et de générosité semblable à celui qui vient de nous dicter ce premier paragraphe, nous leur demandons s'ils croient qu'il est convenable que la statue de Nelson s'élève au centre de Montréal ? Que Londres élève un monument à ce marin, c'est, non seulement son droit, mais même son devoir. Mais qu'est-ce que Nelson a jamais été pour nous, Canadiens de l'une ou de l'autre race? Pourquoi sa statue, dans une ville du Nouveau-Monde qui n'en possède qu'une seule autre — celle de la Reine ?

Au lendemain de la mort de ce héros, les deux races qui se trouvaient en présence au Canada vivaient en état permanent d'hostilité ; elles ne se connaissaient pas encore assez ; elles n'avaient pas eu le temps de s'étudier, de s'apprécier réciproquement, et la blessure faite au cœur des Canadiens-Français par les armes anglaises dans les plaines d'Abraham, était encore toute saignante.

Ce fut dans un esprit méchant, afin de tourner le poignard dans la plaie canadienne, que les Anglais de Montréal élevèrent la statue de Nelson au cœur d'une ville française. C'était dire aux Français d'Amérique : "Cet homme qui a fait beaucoup de mal à votre mère-patrie, vous allez l'avoir continuellement sous les yeux, pour rendre vivante, à jamais impérissable, l'humiliation de vos frères d'Europe."

Et la preuve que nous ne nous trompons pas, c'est que le Canada est la seule colonie britanique où l'on voie s'élever la statue de Nelson. S'il n'y avait pas eu de Français à Montréal, on n'aurait pas plus pensé à y placer Nelson qu'on n'y a songé à Toronto ou à Halifax, ville maritime pourtant, toujours pleine de soldats et de marins anglais.

M. Alfred Perry vient de rendre justice aux insurgés de 1837-38. Si tous les Montréalais d'origine anglaise avaient la même largeur de sentiments, la même élévation de pensées que cet ancien rédacteur du HERALD, ils demanderaient eux-mêmes la disparition de cette statue de Nelson, qui n'a aucune raison de se trouver ici et qui entretient, dans la population française, des sentiments d'aigreur que nous devrions tous tâcher de faire disparaître.

Bien différente est la mémoire de Maisonneuve dont nous inaugurerons bientôt le monument. Cet homme fut le fondateur de notre ville ; son passage au Canada a laissé des traces lumineuses ; Anglais, Ecossais, et Irlandais peuvent se presser autour de sa statue, sans qu'il s'élève la moindre rancœur dans leur âme au récit de ses belles actions.

Et pourtant, des échevins français, qui n'accordèrent qu'en rechignant la somme de $3.000 pour subvenir aux frais de ce monument de Maisonneuve, viennent de donner $2.000 pour faire restaurer la colonne Nelson de la place Jacques-Cartier !

Puisque M. A. Perry vient de reconnaître publiquement que les héros de 1837-1838 avaient de bonnes raisons de s'insurger et que sans le dévouement de ces hommes, le peuple canadien ne jouirait peut-être pas encore des libertés politiques que la Grande Bretagne a jugé de bonne politique de lui accorder, pourquoi ne remplacerait-on pas, au haut de cette colonne, la statue de Nelson, —qui ne dit rien aux Anglais d'Amérique et qui ne rappelle que des jours de haine aux Français du Nouveau-Monde,— par la statue du brave de Lorimier, par exemple ?

Les dernières paroles que ce héros prononça du haut de l'échafaud devraient être à jamais gravées dans la mémoire de tout patriote : "Il n'y a pas de honte à mourir sur un échafaud, quand c'est pour la liberté de la patrie." La vue de sa statue rappellerait cette vérité digne d'un sage et d'un brave de l'antiquité, et le peuple canadien ne s'exposerait pas au reproche d'ingratitude.

La mémoire de de Lorimier veut la plus éclatante des réparations. Ce n'est pas à l'ombre des tombeaux qu'il lui faut son monument, c'est sur la place publique, en plein soleil de la liberté !

Les Coulisses de l'Hotel de Ville.

QUE LA LUMIÈRE SOIT !

À propos de l'éclairage électrique, il est fort à désirer que la lumière se fasse au sujet du contrat donné à la Cie. Royale de l'éclairage électrique, et de quelques autres contrats. Il n'y a pas a se cacher que les accusations portées par quelques feuilles contre nos échevins ont eu un effet désastreux pour ces derniers, le jour des récentes élections municipales. Que ces accusations soient fausses ou fondées, un grand nombre d'électeurs y ont ajouté foi.

Dans ces circonstances, n'est-ce pas le devoir du gouvernement provincial de faire de ces accusations l'objet d'une enquête?

C'est une réparation a faire a la réputation des échevins dénoncés, s'ils sont innocents, et une justice a rendre aux contribuables de la ville, si les bruits répandus sur le compte des échevins sont fondés.

Mais si le cabinet de Québec se décide a ordonner cette enquête, son devoir serait de la vouloir sérieuse et non d'en faire une farce scandaleuse, comme celle qui eut lieu, il y a cinq ans, et qui fut dirigée par le maire Abbott. C'est a une Commission Royale que cette enquête devrait être confiée.

UN ENTREPRENEUR,
DE TRAVAUX PUBLICS.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

Montréal, 6 mars.

Monsieur le rédacteur,

"Vous annoncez dans vos affiches que la LIBRE PAROLE sera une feuille indépendante. Ceux qui vous connaissent doutent de la sincérité de cette déclaration. Vous avez toujours été et vous resterez à jamais libéral ; j'en ferais la gageure. Je vous mets au défi de publier l'état des dépenses de l'hon. Mercier pendant son voyage en Europe, en 1891. Je vous l'envoie ; mais, je vous préviens que je ne serai nullement déçu si je ne le trouve pas reproduit dans les colonnes de votre premier numéro.

"A propos de cet état de dépenses faites par la commission ambulante des betteraves, je proposerais de remplacer cette expression si parisienne—*tirer une carotte*—par celle-ci : *tirer une betterave* ; car si jamais, peuple a été carotté ou plutôt *betterave*, c'est bien celui de notre province dont cette commission a fait danser les écus sous prétexte d'étudier la betterave.

"Vous remarquerez que pour la convenance de vos futurs lecteurs, j'ai converti en piastres les sommes de francs mentionnées dans le compte de l'hon. Mercier, en calculant à raison de 5 francs à la piastre.

UN DE VOS FUTURS LECTEURS.

Notre correspondant est dans l'erreur, et la preuve, c'est que nous allons publier le relevé des dépenses qu'il nous envoie. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, avoir grand mérite en faisant droit à sa requête. Quand M. Mercier présenta l'état de ses frais de voyage, il savait que ces dépenses figureraient dans les comptes publics, telles qu'il les donnait, et que la province entière en prendrait connaissance ; il ne craignait donc nullement qu'on leur donnât la plus grande publicité ! Ce n'est point par des demandes de ce genre qu'on mettra l'indépendance de notre plume à une épreuve difficile.

ÉTAT des dépenses des Honorables Mercier, premier-ministre, et J. Shehyn, trésorier provincial, et de MM. N. Bernatchez, M. P. P., R. Ness et Alexandre Clément, secrétaire, représentant provincial et l'étude de la question de la betterave.

De Montréal à Paris, mars 12.—Billets de passage jusqu'à Paris, par la voie de New-York, $664. Divers, timbres-poste, télégrammes, pourboires à bord du vapeur, repas dans le train de Montréal à New-York, câblegramme au Hâvre, livres et extra à bord, voitures à Montréal, à New-York et au Hâvre, etc, $800.

A PARIS.

23 à 30.—Vins, $1,176 ; Guides en France, en Belgique, filtre, clavigraphe et papier laissé à M. Fabre, bureaux du gouvernement, 10 rue de Rome, à Paris, $368. A. Leblanc, $5.58 ; T. Patin, $4.30. Ustensiles de cuisine, divers, $20 ; divers chez Scossa $1.97 ; au Café de Paris $2 ; Paillard, $6.05 ; Café de la Paix, $11.45 ; chez Bignon, $7.10 ; au Café de la Paix, $13.68 ; à divers établissements, $8.85, $6 ; $7.05, voitures, pourboires, théâtres, portiers, etc, $60. Hôtel Terminus à Paris, $315.73.

Mars, 31, Soirée : fruits, $6.40 ; portiers, $4 ; G. Faure, (le chanteur?) $40 ; voitures, Fabre et O'Reilly, $0.80 ; musiciens $25 ; cuisinier, $30. Voitures pour Fabre, O'Reilly et Clément qui ont passé la journée en courses, $7. Divers : papier, $2 ; fleurs, $5 ; cuisinier, $23.63 ; Palais Royal, $10 : timbres-poste, etc $35, papier des lieux d'aisance, $1.20 ; opéra, 3.80, dîner, $4, F. St-Michel, 5 caisses de bougies $12 ; vin, chez la veuve Rivet $21.57 ; F. Bourdillon, $13.05.

Avril 1er, Théâtre Français, $2 : voitures, $1 ; dépenses, M. Thehya, $15, dîner au restaurant Duval, etc. $2.20,

2.—Veuve Rivet, vins, 44.40 ; divers, $7.

EXCURSION EN BELGIQUE

Avril, 3—Excursion des Hon. H. Mercier et J. Shehyn et de MM. N. Bernatchez, Clément et L. Caron à Bruxelles : Billets, $29.80, dortoir—Pullman, $80.40 ; bagage, $1 ; pourboires aux employés du chemin de fer, $4 ; papier et timbres-poste, $25 ; Dîner chez Durand, $9.60 ; voitures tout le jour, $4 ; livres illustrés, journaux, etc $4 ; au cuisinier, pour ses dépenses pendant notre absence, $40 ; articles de toilette, $3.60 ; pourboires, $0.60 ; repas dans le train, $11.60 ; pourboires, $1.

4.—Divers, dîner au café Riche à Bruxelles, 18.30. Voitures, musique, Wirtz, cigares, café, journaux, théâtre, programmes, ouvreuse de loge, soirée, gants, etc, $20.

5 et 6.—Excursion à Gembloux pour visiter l'Institut Royal de Belgique et la raffinerie de sucre, et excursion au Hâvre, à St-Pierre et à Mariemont pour visiter les verreries, $48.

7.—Dîner au Café Riche, $10.70 ; pourboires, $0.60 ; voitures, etc, $4.50.

8, 9, 10.—Excursion à Gand pour visiter l'Université et la raffinerie de sucre La Ruche, de là à Seraux pour inspecter l'usine Cockerill et à Hal, à la raffinerie de sucre ; Billets de chemin de fer, $70.

11.—Hôtel Britannique, $271.22 ; déjeuner, (M. Clément), en partant, et voiture, $3 ; tickets de chemin de fer, 29.80 ; divers à Louis Caron, menues dépenses, $4 ; voitures, $2.40 ; pourboire $0.40 ; enrégistrement des colis $10 ; journaux, $1 ; wagons de chemin de fer, $11 ; timbres-poste et télégrammes, $2.01 ; cinquante exemplaires du *Journal* de Bruxelles, $1 ; le guide de M. Bernatchez en Belgique, $1.50.

RETOUR A PARIS.

Omnibus à l'arrivée $1.20 ; billets de théâtre, $7.20 ; voitures, café, lorgnettes, ouvreuse de loge, $3 ; lampe à pétrole pour la maison, $1.60, divers, $2.

12.—Chaises à l'église, à la quête, etc $2.

13.—A Potel et Chabot, pour dîner et soirée, $107.20 ; cuisinier, dépenses de la maison, $80 ; divers, barbier, bain et accordeur de piano, $3 ; journaux, $7.29 ; théâtre, etc, $3.10. *Courrier de la Presse* pour recueil d'articles, $11 ; à D'Hocdi, papetier, $4.29 ; à Brien, voitures pour visites officielles, $18.22.

14.—Divers, par M. Mercier, etc, $20 ; télégrammes, $10 ; livres payés à M. Fabre, $40 ; aumône aux Sœurs de charité, $5 ; gomme, 0.40 ; dîner chez Durand avec trois Canadiens, et pourboires, $9.60 ; voitures et pourboires, $34.35.

15—A Louis Caron et divers, $5.

17—Au *Courrier de la Presse* pour recueil d'articles, librairie illustrée, $40. *La légende d'un peuple*, pour la donner en France, $9. Divers, Louis Caron, $4 ; journaux illustrés, $2.40 ; Papier à enveloppe, guides, etc, $10.10. Artichauts, bain, plan de Paris, $2.75. Timbres-poste, dépenses de maison, $100 ; théâtre, programmes, etc, $1.40 ; lorgnettes, voitures, etc, $6.58. *Débats* et *Temps* $0.80.

18.—Veuve Rivet, vin, $35.15. Dépenses de maison diverses, $40.

20.—Blanchisserie Catillon Pillot, $27.88 ; journaux et voitures, $7 01.

21.—Maison Thérien, charbon, $34.80. Au Théâtre Français, livres, $6.20 ; au cuisinier, dépenses de la maison, $39 ; divers, voitures, journaux, théâtres, $6.

22.—Loyer de l'appartement, 24 rue des Capucines, $260.

EXCURSION EN ITALIE.

22.—Billets de chemin de fer pour Turin, avec places au dortoir, $164.08 ; à divers, Cie des voitures, $48 ; pourboires, $8 ; au cuisinier, pour les dépenses de la maison, $20 ; courriers qui connaissent l'Italie, $14.20. A M. Bernatchez pour ses dépenses d'hôtel et celles de M. Ness, etc $200.

23.—Divers, de Paris à Rouen et à Turin ; voitures à Paris ; buffets dans les trains ; pourboires aux employés, visite des principaux monuments de Turin—la cathédrale, le palais du Roi, la salle d'armes, etc $50. Billets de Turin à Pise, $58 ; compte du Grand Hôtel de Turin, $72.32.

25.—Divers à Pise $35. Billets, de Pise à Florence, $14. Hôtel Victoria, compte et pourboires, $29.05. Dépenses diverses à Florence, visites, pourboires, etc, excursion à Fiesole où demeure le général des Jésuites, etc, $60. Hôtel Donsiania, comptes et pourboires, $44.33.

27.—Billets de Florence à Rome, $58.10.

28.—Dépenses diverses de Florence à Rome, buffet, employés de chemin de fer, journaux, etc,—et à l'arrivée à Rome, . . $31.

Mai, 6.—Divers à Rome ; Louis Caron, pour petites dépenses, théâtres, visites aux musées, télégrammes, galeries, peinture, aumônes aux Sœurs des Pauvres, chaises à la messe, excursion à Albano, visite au monastère des Trappistes des Trois Fontaines, au lac Nemi, voitures, journaux, visites aux bibliothèques, Vatican, excursion au Rietti pour visiter la raffinerie de sucre de betterave de M. G. Mariani, etc $250. Hôtel Bristol, $563.40 ; pourboires, $40. Billets de Rome à Paris, $307.60 ; dortoirs, $23.87.

7.—Divers : de Rome à Monte Carlo, voitures, pourboires, buffets, etc, $10. Grand Hôtel à Monte Carlo, pourboires au personnel, $90.35.

8.—Divers, de Monte Carlo à Nice, déjeûner à Nice, voitures, etc, $45.

8. 9.—Divers, de Nice à Marseille, séjour à Marseille, buffet, de Marseille à Lyon, déjeûner et dîner dans le train, $60. Grand Hôtel du Louvre à Marseille, $57.93.

9. 10.—Divers, sejour à Lyon, et visite aux Frères Maristes, à quelques milles de la ville, $40. Grand Hôtel, comptes et pourboires, $20.80. Divers, de Lyon à Paris, buffet, dîner et souper dans le train, etc ; voitures à l'arrivée à Paris, télégrammes, pourboires, etc $50. Commission sur les lettres de crédit achetées à Rome (Mai, 6) $15.

(*La fin au prochain numéro.*)

Chansons et récits de mer.

Sous le titre de *Chansons et Récits de mer*, Yann Nibor, le poète breton que tout Paris a applaudi l'hiver dernier, vient de réunir ses poèmes si originaux en un volume dont Pierre Loti, le marin académicien, a fait la préface.

Nous tirons de ce recueil un petit poème inédit qui a une saveur d'eau de mer, un accent breton d'une franchise et d'une vigueur toute particulière.

L'OURAGAN

A Pierre Maël.

Lorsqu'une infernal' tempête
Fait mill' sifflets d' nos gré'ments,
C'est alors que v's êt' en fête,
Band's de pétrels, tas d' goëlands !
Mais j'aimons, loin du rivage,
A suivre vos brusques vols.
Piaillez donc ! Fait's du tapage !
C'est vous qu' ê't's nos rossignols !

....
....

Du p'tit hunier d' la frégate,
Un d' nos mat'lots, dans un grain,
Est enl'vé, mais, par un' patte,
Se raccroche au cargue-point.
"Souqu' dur—cri' Jean, l'gabier leste—
" J' vas t' paumoyer, tiens-toi bon."
I' le r'met d'aplomb d'un geste,
Mais lui, l' sauv'teur, tomb' su' l' pont.

***

V'là c'pauv' bougr' tout raid' par terre...
Mais son cœur bat, i'vit cor !
On court tout d' suite à l'arrière,
Prév'nir de ça not' major.

---

1 Le Feuilleton de *La Libre Parole*.

UN Tueur de Lions

Par LOUIS NOIR.

I

ENVIE !

A l'ouest de nos possessions algériennes, sur les confins du Maroc, s'élève le port de Nemours, position militaire importante, centre d'un commerce assez considérable.

Coquettement bâtie en amphithéâtre, la ville est animée par le va-et-vient d'une active population ; dans ses rues s'entrecroisent et se heurtent des soldats de toutes armes, des matelots de toute nations, des juifs aux robes traînantes, des Catalans à la veste chamarrée, des Maures au turban de cachemire, des Arabes au majestueux burnous. En quelques minutes, on y voit défiler devant soi les types les plus variés et les costumes les plus divers.

Les canons de ses remparts donnent à cette petite ville un air belliqueux et provoquant qui séduit ; du large, elle est pittoresque ; sous les rayons étincelants du soleil d'Afrique, ses blanches maisons se détachent joyeusement du fond bleu de la mer qui les baigne, et de la masse noire des falaises dont elles escaladent les flancs abrupts.

Cette petite ville avait, comme toutes celles des confins militaires, une maison de commandement où résidait le gouverneur du cercle ; un chasseur de fauves attendait quelque chose ou quelqu'un devant cette maison.

Il portait un costume moitié européen, moitié oriental, qui lui donnait le plus étrange aspect.

Un *souroual*, large culotte turque, descendait jusqu'à la moitié de ses mollets nerveux que couvraient des guêtres de peau tannées et garnies de poil. Une blouse de toile blanche tombait à peine jusqu'à sa taille, laissant voir une ceinture qui retenait tout un arsenal de pistolets et de poignards Sa tête était couverte d'un immense chapeau de paille orné d'une plume d'autruche, et dont les bords immenses ne laissaient apercevoir que la barbe rousse et inculte. A l'ombre de cette coiffure démesurée, le chien de braconnier était assis, regardant son maître qui s'appuyait sur sa carabine.

Ce chasseur semblait fortement s'ennuyer et murmurait entre ses dents des choses très désagréables pour celui qui le faisait attendre.

—Ce d'Obigny, disait-il, qui me fait faire le pied de grue ! C'est inouï. Il est secrétaire du gouverneur et par conséquent un personnage. Mais je me moque des personnages comme d'une bouffée de tabac après trois pipes fumées. Il est marquis ! Je me moque des marquis comme d'une cartouche brûlée. Je ne lui connais qu'un titre à mon estime : c'est d'être comme moi un tueur de lions, un chasseur. Mais entre chasseurs on se doit des égards, et il en manque vis-à-vis de moi,—un ami, un compagnon de nuit,—un homme qui a *pris des sangs* avec lui.

En ce moment, le chien du chasseur fit un mouvement et eut le malheur d'attirer sur lui l'attention de son maître.

—Tiens, toi ! fit-il.

Et il lui allongea un coup de pied.

Le chien bondit, fit un trajet de deux pas en l'air tant le coup avait été violent, et il retomba sur le flanc. Le chasseur le regarda sournoisement du coin de l'œil. La pauvre bête se tordait douloureusement, mais ne soufflait pas : on aurait pu la croire muette. Pas un cri ! Pas une plainte !

—Ah ! tu te formes ! fit le chasseur. Tu ne hurles plus quand on te bat ; tu sais te taire. Très bien. Tu seras un bon chien.

La satisfaction calma un peu sa mauvaise humeur, et il dit en entendant un bruit de pas dans le couloir de la maison du commandement :

—Tiens ! il se décide à venir.

En effet, un maréchal des logis de spahis, jeune homme de très grande mine et d'une rare distinction, frappa sur l'épaule du chasseur, en lui disant familièrement :

—Tu dois être furieux... comme toujours... Tu as attendu ?

Le chasseur répondit brutalement :

—C'est d'un mauvais camarade de laisser devant une porte un vieux chasseur comme moi ; tu n'as pas de respect pour notre profession, et tu es trop marquis.

—Pourquoi n'es-tu pas resté, comme je t'en priais, dans le cabinet d'attente ? tu aurais été fort bien là pour passer quelques minutes.

J'aurais eu l'air de faire antichambre, et je ne veux pas que le vieux Jacques, qui n'a jamais eu besoin de personne, passe pour solliciter des grâces. Je me moque des gouverneurs de cercles et de provinces comme d'une chique de tabac mâchée.

D'Obigny était arrivé, depuis un an seulement, aux spahis ; il avait été décoré deux mois après son entrée au régiment ; après les six mois réglementaires, il était brigadier ; six mois plus tard, il passait maréchal des logis ; il avait montré tant d'audace qu'il était question de lui appliquer l'exception dite d'état de guerre, et de le nommer sous-lieutenant avant les délais légaux.

C'est qu'aussi jamais le burnous rouge des spahis n'avait été porté avec tant d'audace, de grâce, d'intelligence et de noblesse.

D'Obigny était grand, svelte ; une taille très mince et de larges épaules lui donnaient les apparences de l'élégance dans la force ; il avait une belle tête méridionale, mate sous la chevelure et la barbe noires, allongée en un ovale parfait avec une très belle ligne formée par le front haut et pur, par le nez fin, droit, aux narines minces et mobiles, par la rencontre des lèvres d'une bouche charmante, le seul trait un peu efféminé de ce type,—enfin par l'arête du menton creusée d'une fossette que l'on devinait par la confirmation de la barbe.

L'œil du jeune homme était léonin ; brun, profond, plein d'éclairs.

Il y avait en lui une telle perfection de formes, une allure si aristocratique, un cachet de distinction si parfait que, sous ce burnous arabe, on eût cru voir réalisé le rêve de Chateaubriand ; le Dernier des Abencérages.

Le marquis se mit à rire.

—Mon cher, dit il, tu es ridicule à force de vanité.

—Possible ! fit le chasseur. Mais je te défends de me dire de ces choses-là, d'Obigny.

Et il regarda avec un air de menace le jeune homme, qui fronça le sourcil et toisa le chasseur avec un évident dédain.

—Maître Jacques, dit-il, vous le prenez de bien haut avec moi !

—Et toi, tu es bien insolent. Crois-tu parce que tu es joli garçon, noble, chamarré de rouge et d'or, que tu as le droit de me trouver ridicule ?

D'Obigny sentit où le bât blessait le chasseur.

—Voilà, lui dit-il, plusieurs mois que nous nous connaissons. Nous avons vécu souvent de la même vie et partagé les mêmes dangers ; nous devrions être animés l'un pour l'autre de sentiments loyaux et sympathiques. Malgré mes avances, tu es toujours resté maussade et jaloux. Tu n'es pas beau. Est-ce ma faute? Tu ressembles à un sanglier furieux. En suis-je responsable? Tu es grossier. Tu es sans instruction. Tu n'as pas d'éducation. Est-ce une raison pour me haïr ? Je te déclare que ton envie, qui te rend agressif, commence à me devenir odieuse, et que je finirai par te mépriser.

Au mot mépriser, Jacques mit la main à la garde de son couteau.

D'Obigny haussa les épaules.

—Ne tire pas ta lame, fit-il. C'est peine perdue.

—J'ai pourtant bien envie de te la planter dans le cœur. Tu viens de m'insulter.

—Tu es d'une susceptibilité extrême, mon pauvre Jacques. Mais laisse-moi te dire que froissé ou non, tu ne tireras pas le couteau contre moi aujourd'hui. Nous partons demain matin en expédition, et, jusqu'à la fin de la campagne, je ne m'appartiens plus.

—Alors, tu vas retirer le mot ridicule, dit le chasseur, auquel cette qualification pesait et qui tourmentait son poignard.

—Soit ! fit d'Obigny. Je me rétracte... pour aujourd'hui ; mais dans un mois, en rentrant ici avec la colonne, je te redirai, avec une conviction profonde : Jacques, tu es ridicule !

Les yeux du chasseur s'emplirent d'éclairs, les veines de son cou se gonflèrent, ses narines se dilatèrent, il fit deux pas en arrière, posa son fusil contre le mur, tira son couteau, et dit d'un air féroce et d'une voix étranglée :

—En garde ! Je vais te tuer de suite, moi.

D'Obigny ne bougea pas.

Les bras croisés, la lèvre méprisante, l'œil froid, il regarda son adversaire.

—En garde ! répéta Jacques. En garde, ou je te crève d'un coup, comme un chien que tu es !

D'Obigny garda la même immobilité, le même silence.

—Mais tu n'a donc rien dans les veines ? rugit le chasseur. Défends-toi donc ! Es-tu lâche ?

—Tu m'as vu attaquer un lion, que tu n'osais pas aborder dans son repaire, et que tu ne voulais abattre qu'à l'affût. Tu m'as vu souriant, quand tu écumais sous les balles. Tu m'as vu, le couteau au poing, abattre cinq hommes autour de toi blessé et hors d'état de me seconder. Et tu me demandes si je suis lâche ? Moi, je te dis que ce n'est pas le fait d'un homme sérieux, d'un coureur de bois, de s'emporter comme une femme, de glapir comme une hyène, de prendre feu pour une petite piqûre d'amour-propre. Dompter sa colère est le premier triomphe qu'un homme de caractère doit remporter ; si tu as de la volonté, fais-le voir.

D'Obigny continua :

—Calme-toi. Je rougis de tes emportements. Comment... Je te promets de te répéter, quand je serai libre, la plaisanterie amicale que tu prends pour une injure, et de t'en donner raison. Tu ne peux pas attendre. C'est une impatience d'enfant. Nos compagnons de chasse sauraient cela, qu'ils en riraient.

Le chasseur, confus, mais toujours irrité, remit son couteau dans la gaine, en disant :

—Assez de sermons. Dans un mois, je te planterai mon couteau dans la gorge. Au revoir.

Et il saisit brusquement son fusil.

Mais d'Obigny l'arrêta.

—Un instant ! fit-il.

—Non ! dit d'un ton farouche le coureur de bois. Entre nous, c'est fini.

—L'amitié est coupée de toi à moi, soit ! dit d'Obigny. Mais les affaires ?

Au mot d'affaires, le chasseur dressa les oreilles, comme un cheval qui entend le sifflet de son maître.

—Oui ! fit-il. Il y a une affaire à traiter. C'est vrai. Tu m'as demandé ; ce n'est pas pour rien. Que veux-tu ?

—Te faire gagner cinq cents francs.

L'œil cupide du chasseur s'alluma.